

Date de la convocation : 11/05/2020

L'an deux mille vingt, et le quinze mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en Mairie de SAINT-DIONISY sous la présidence de Monsieur Michel GABACH, Maire.

Etaient présents : Monsieur GABACH Michel / Maire – Madame BRETTE Anny / 1er Adjoint — Madame ORIAC Catherine / 3^{ème} Adjoint - Monsieur DUMOULIN Pierre / 4^{ème} Adjoint- / Messieurs MONTILLET Gilles - ESTRADE Christophe - GREGOIRE Jean-Christophe - Madame BONNEAU Clara – Monsieur FOUCAULT Emmanuel - Madame RABACHE Jacqueline.

Etait absent excusé : Monsieur LEHMANN Daniel

Etaient absentes : M. ALANDE Philippe/2^{ème} Adjoint ; Mesdames ASTIER Marion et MONETA Florence.

Monsieur DUMOULIN Pierre a été nommé secrétaire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 - Nombre de membres en exercice : 14 -

Nombre de membres présents : 10 - Nombre de membres qui ont pris part au vote : 11 (dont vote par procuration de Madame BONNEAU Clara pour Monsieur LEHMANN Daniel).

M. le Maire a donné lecture du dernier compte rendu du Conseil Municipal du 12/03/2020 et a demandé de rajouter une question à l'ordre du jour « MODIFICATION TEMPORAIRE DES TARIFS ET DU REGLEMENT POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE » : Approbation à l'unanimité des présents.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - Rapporteur : Le Maire

Avant de procéder au vote du budget primitif 2020, M. le Maire propose de maintenir les taux d'imposition :

| | |
|-----------------------|---------|
| Taxe d'habitation | 13,28 % |
| Taxe Foncier Bâti | 26,81 % |
| Taxe Foncier non bâti | 81,70 % |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour (dont vote par procuration de Mme BONNEAU Clara pour Monsieur LEHMANN Daniel) approuve la proposition qui leur a été faite.

BUDGET GENERAL AFFECTATION DES RESULTATS 2019 - Rapporteur : Le Maire

M. le Maire rappelle la délibération relative au Compte Administratif 2019 du budget général qui a été votée et qui fait apparaître :

| | |
|---|---------------|
| <u>Reports 2018 (pour rappel)</u> | |
| Excédent de la section investissement 2018 | 42 226,64 € |
| Excédent reporté de la section fonctionnement | 32 707,00 € |
| <u>Solde d'exécution</u> | |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | 113 651,32 € |
| Solde d'exécution de la section de fonctionnement | 199 411,23* € |
| Restes à réaliser : | |
| Un reste à réaliser en dépenses d'investissement de : | 484 679,00 € |
| Un reste à réaliser en recettes d'investissement de : | 147 653,63 € |
| Besoin net de la section d'investissement | 181 147,41 € |

*comprenant 1 923,72 € relatifs au résultat du S.I.R.P

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents par 11 voix pour (dont vote par procuration de Mme BONNEAU Clara pour Monsieur LEHMANN Daniel):

- D'inscrire 181 147,41 € au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) ;
- De reporter le solde (soit 50 970,82 €) en excédent de fonctionnement (002 excédent de fonctionnement reporté) au budget 2020.

BUDGET GENERAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - Rapporteur : Monsieur le Maire

M. le Maire présente le projet de Budget Primitif 2020 pour la Commune.

Les dépenses et les recettes de la section d'exploitation s'élèvent et s'équilibrent à la somme de 890 180,82 € :

Section d'exploitation

| Dépenses | | Recettes | |
|--|---------------------|---|---------------------|
| Chap 011- charges à caractère général | 209 750,69 | 002 résultat reporté | 50 970,82 |
| Chap 012 – charges de personnel | 340 000,00 | 013 – atténuation de charges | 600,00 |
| Chap 014 – atténuations de produits | 7 200,00 | Chap 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections | 16 000,00 |
| Chap 022- dépenses imprévues | 16 690,59 | Chap 70 – produits de services | 46 011,00 |
| Chap 023 – virement à section d'investissement | 150 000,00 | Chap. 73 – Impôts et taxes | 539 773,00 |
| Chap 65 -autres charges de gestion courante | 136 275,73 | Chap. 74 – dotations et participations | 221 576,00 |
| Chap. 66 – charges financières | 29 963,81 | Chap 75 – autres produits de gestion courante | 14 900,00 |
| Chap. 67 – charges exceptionnelles | 1 000,00 | Chap. 76 – produits financiers | 50,00 |
| | | Chap. 77 – produits exceptionnels | 300,00 |
| TOTAL | 890 180,82 € | TOTAL | 890 180,82 € |

Les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'élèvent et s'équilibrent à la somme de 2 027 800,00 € :

Section d'investissement

| Dépenses | | Recettes | |
|---|-----------------------|--|-----------------------|
| Chap 020 – dépenses imprévues | 113 950,00 | Chap 001 – solde d'exécution | 155 877,96 |
| Chap 16 – Emprunts et dettes assimilées | 175 500,00 | Chap 021- virement de la section de fonctionnement | 150 000,00 |
| Chap 20 – immobilisations incorporelles | 49 800,00 | Chap 10 – dotations, fonds divers et réserves | 112 800,00 |
| Chap 21 – immobilisations corporelles | 785 150,00 | Chap 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé | 181 147,41 |
| Chap 23 – immobilisations en cours | 903 400,00 | Chap. 13 – subventions d'investissement | 627 974,63 |
| | | Chap. 16 – emprunts et dettes assimilées | 800 000,00 |
| TOTAL | 2 027 800,00 € | TOTAL | 2 027 800,00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents par 11 voix pour (dont vote par procuration de Mme BONNEAU Clara pour Monsieur LEHMANN Daniel) vote le budget primitif 2020 de la Commune tel que présenté ci-dessus.

BUDGET ANNEXE EAU BRUTE AFFECTATION DES RESULTATS 2019 - Rapporteur : Le Maire

M. le Maire rappelle la délibération relative au Compte Administratif 2019 du budget eau Brute qui a été votée et qui fait apparaître :

| | |
|---|-------------|
| <u>Reports 2018 (pour rappel)</u> | |
| Excédent de la section investissement 2018 | 10 334,80 € |
| Excédent reporté de la section fonctionnement | 2 424,84 € |
| <u>Solde d'exécution</u> | |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | 1 834,63 € |
| Solde d'exécution de la section de fonctionnement | 18,08 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents par 11 voix pour (dont vote par procuration de Mme BONNEAU Clara pour Monsieur LEHMANN Daniel) d'inscrire l'excédent de fonctionnement (soit 2 442,92 €) au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) au budget 2020.

BUDGET ANNEXE EAU BRUTE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire présente le projet de Budget Primitif 2020 pour le budget annexe « eau brute ».

Les dépenses et les recettes de la section d'exploitation s'élèvent et s'équilibrent à la somme de 24 942,92 € :

| Section d'exploitation | | | |
|--|--------------------|--|--------------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| Chap 011- charges à caractère général | 11 200,00 | 002 résultat reporté | 2 442,92 |
| Chap 65 – autres charges de gestion courante | 200,00 | Chap 70 – produits de services | 4 500,00 |
| Chap. 66 – charges financières | 3 700,00 | Chap. 74 – dotations et participations | 18 000,00 |
| Chap. 67 – charges exceptionnelles | 200,00 | | |
| Chap 022- dépenses imprévues | 1 000,00 | | |
| Chap 023 – virement à section d'investissement | 2 342,92 | | |
| Chap 042 – opération d'ordre de transfert entre sections | 6 300,00 | | |
| TOTAL | 24 942,92 € | TOTAL | 24 942,92 € |

Les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'élèvent et s'équilibrent à la somme de 20 812,35 € :

| Section d'investissement | | | |
|---|--------------------|--|--------------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| Chap 16 – Emprunts et dettes assimilées | 4 600,00 | Chap 001 – solde d'exécution | 12 169,43 |
| Chap 21 – immobilisation corporelles | 16 212,35 | Chap 021- virement de la section de fonctionnement | 2 342,92 |
| | | Chap 040 – opération d'ordre de transfert entre sections | 6 300,00 |
| TOTAL | 20 812,35 € | TOTAL | 20 812,35 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents par 11 voix pour (dont vote par procuration de Mme BONNEAU Clara pour Monsieur LEHMANN Daniel) vote le budget Primitif 2020 Eau Brute tel que présenté ci-dessus.

ECLAIRAGE PUBLIC – ATELIERS RELAIS/POINT DE VENTE - DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD

Rapporteur : Jean-Christophe GREGOIRE

La commune sollicite le SMEG pour la création du réseau de l'éclairage public du Chemin des Moulins en coordination avec le projet de construction et d'extension de la voirie (parcelles communales 105- 107-1). Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents par 11 voix pour (dont vote par procuration de Mme BONNEAU Clara pour Monsieur LEHMANN Daniel), l'Assemblée :

- Approuve le projet et demande son inscription au programme d'investissement syndical ;
- Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes ;
- S'engage à inscrire sa participation qui s'élèvera approximativement à 28 590,00 € ;
- Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public ;
- Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées ;
- La commune prend en charge les frais d'étude (estimé à 471,29 € TTC) dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie ;
- Demande les permissions et accords de voirie nécessaires.

RESEAU TELECOM – ATELIERS RELAIS/POINT DE VENTE - DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD

Rapporteur : Jean-Christophe GREGOIRE

La commune sollicite le SMEG pour la création du réseau France Telecom du Chemin des Moulins en coordination avec le projet de construction et d'extension de la voirie (parcelles communales 105- 107-1). Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents par 11 voix pour (dont vote par procuration de Mme BONNEAU Clara pour Monsieur LEHMANN Daniel), l'Assemblée :

- Approuve le projet et demande son inscription au programme d'investissement syndical ;
- Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes ;
- S'engage à inscrire sa participation qui s'élèvera approximativement à 12 830,00 € ;
- Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux ;
- Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées ;
- La commune prend en charge les frais d'étude (estimé à 260,42 € TTC) dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie ;
- Demande les permissions et accords de voirie nécessaires.

PROJET AGRICOLE : ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LA CONSTRUCTION DES ATELIERS RELAIS ET DU POINT DE VENTE – Rapporteur : M GREGOIRE

Un marché de travaux a été lancé le 05/02/2020 pour la construction d'ateliers relais agricoles et d'un point de vente. Suite à la réunion de la Commission d'appel d'offre et après présentation du rapport d'analyse des offres, M. Grégoire propose de retenir les prestataires suivants :

| Lot | Désignation | Nom de l'entreprise | Montant HT |
|------------------|--------------------------------|-----------------------------|--|
| 1 | Gros œuvre | SARL DI BERNARDO | 117 556,17 € |
| 2 | Cloisons, peintures | MJM | 30 708,96 € |
| 3 | Carrelages | MCS CARRELAGES | 2 800,00 € |
| 4 | Menuiseries Aluminium | PASCAL MENUISERIES | 54 414,75 € dont 22 478,82 € d'options |
| 5 | Charpente métallique, bardages | ATELIERS CHARPENTES NICOLAS | 260 509,30 € dont 9 500,00 € d'options |
| 6 | Électricité | APSYS-e | 49 707,12 € |
| 7 | Plomberie, sanitaires | SARL MONNIER | 10 628,40 € |
| 8 | VRD | GIRAUD | 112 805,05 € dont 15 346,90 € d'options |
| TOTAL HT | | | 639 129,75 € |
| TOTAL TTC | | | 766 955.70 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présents par 11 voix pour (dont vote par procuration de Mme BONNEAU Clara pour Monsieur LEHMANN Daniel) décide de retenir les entreprises ci-dessus exposées et donne pouvoir à M. le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération ; Les crédits nécessaires étant inscrits au budget communal.

EMPRUNTS AUPRES DU CREDIT AGRICOLE - Rapporteur : Le Maire

Suite à la préemption et à l'acquisition d'une maison située rue Cassiopée, il est proposé de contracter un prêt de 200 000 €. De plus, dans le cadre du lancement des travaux du projet agricole, et dans l'attente des subventions et du FCTVA, il est proposé de contracter un prêt sur une durée de 2 ans pour 300 000 €.

Le Crédit Agricole contacté en ce sens a établi 2 propositions :

1/ Financement acquisition immobilière - Montant : 200 000 € / Durée : 20 ans / Echéance : annuelle fixe / Taux : 1,54 % / Frais de dossier : 0,15 %;

2/ Préfinancement projet agricole - Montant : 300 000 € / Durée : 2 ans / Remboursement du capital à l'échéance finale / Taux : 0.89 % / paiement des intérêts à terme échu / Frais de dossier : 0,20 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents par 11 voix pour (dont vote par procuration de Mme BONNEAU Clara pour Monsieur LEHMANN Daniel) approuve la nécessité de recourir à ces 2 prêts aux conditions énoncées ci-dessus et autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents et contrats relatifs à ces 2 emprunts auprès du Crédit Agricole.

EMPRUNT A LONG TERME AUPRES DE LA BANQUE POSTALE - Rapporteur : Le Maire

Dans le cadre des travaux de construction des ateliers-relais et du point de vente producteurs estimés à environ 900 000 €, il est nécessaire de contracter un prêt à hauteur de 300 000 €. La Banque Postale contactée en ce sens, a établi la proposition suivante : Montant du contrat de prêt : 300 000 € / Durée du contrat de prêt: 20 ans / Taux d'intérêt annuel: 1,18 % / Echéance : périodicité trimestrielle / Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents par 11 voix pour (dont vote par procuration de Mme BONNEAU Clara pour Monsieur LEHMANN Daniel) approuve ce prêt aux conditions énoncées ci-dessus et autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents et contrats relatifs à cet emprunt auprès de la Banque Postale.

CESSION D'UN DETACHEMENT DE LA PARCELLE COMMUNALE AA n° 206 Lieu dit « Les Lauzes »

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

Un administré souhaite acquérir un détachement de 384 m² de la parcelle AA206 sise lieu-dit « Les Lauzes », propriété du domaine privé de la Commune; M. le Maire propose de le céder au prix de 200 € le m². Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents par 11 voix pour (dont vote par procuration de Mme BONNEAU Clara pour M. LEHMANN Daniel) accepte la cession de ce détachement de 384 m² au prix de 200 € le m² soit 76 800 € net vendeur ; décide que les frais d'actes notariés, de compromis et les frais de viabilisation du terrain restent à la charge de l'acquéreur ainsi que la moitié des frais de géomètre; Décide que la Commune réalise un cheminement bitumé pour accéder à la parcelle ; charge M. le Maire ou son représentant de signer un compromis de vente (avec condition suspensive liée à la modification du PLU) et l'acte de cession par devant Notaire ainsi que tous les documents se rapportant à cette cession.

MODIFICATION TEMPORAIRE DES TARIFS ET DU REGLEMENT POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Rapporteur : Mme BONNEAU

Vu l'épidémie actuelle de COVID19, la modification des conditions d'accueil des enfants à l'école et le maintien d'un service d'accueil méridien entre 11h45 et 13h45 (sans fourniture de repas) ; Mme BONNEAU propose de modifier temporairement les horaires, les tarifs et le règlement intérieur des services périscolaires, et ce jusqu'à la levée des mesures mises en place :

| | Accueil du matin | Accueil méridien (sans fourniture de repas) | Accueil du soir |
|---------------------|------------------|--|-----------------|
| Horaires | 7h45 - 9h00 | 11h45 – 13h45 | 16h00 – 17h30 |
| Tarif normal | 1.00 € | 1.50 € * | 1.00 € |
| Tarif réduit | 1.80 € | 1.40 € * | 0.80 € |

*Tarifs inchangés (accueil sans fourniture de repas) selon délibération du 07/06/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents par 11 voix pour (dont vote par procuration de Mme BONNEAU Clara pour M. LEHMANN Daniel) approuve les modifications temporaires proposées ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATION RELATIVE AUX DEMANDES D'AUTORISATION EN MATIERE D'URBANISME

M. le Maire informe le Conseil Municipal des différentes demandes d'autorisation déposées en Mairie et des éventuelles suites données.

La séance est levée à 20h30.

Saint-Dionisy, le 26 Mai 2020
Le Maire, Michel GABACH

